

OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de gestion de professionnalisation, CRGE dispose, depuis sa création en 2000, d'un service juridique spécialisé dans les GE et dans les domaines du droit associatif, droit des sociétés, droit de la sécurité sociale et de droit fiscal.

Équipe juridique



Charlène MARTIN
Conseillère juridique

Expert associé



Pierre FADEUILHE

Avocat spécialisé en droit associatif, droit des sociétés, droit du travail et droit fiscal

Cabinets d'avocats référencés



Ellipse Avocats

Cabinet spécialisé en droit du travail et en droit de la sécurité sociale

- Arnaud PILLOIX : Avocat associé - Spécialiste droit du travail
- Laurène DESCHET : Avocate associé - Responsable pôle formation

Conseils personnalisés

L'adhésion à CRGE permet d'accéder à certaines ressources juridiques :

- Newsletter mensuelle juridique et sociale
- Informations spécialisées
- Ressources documentaires en ligne

Les adhérents peuvent ensuite souscrire un abonnement forfaitaire incluant un nombre annuel de questions juridiques.

Accompagnements individualisés

Au-delà des conseils personnalisés délivrés au quotidien, CRGE peut accompagner les GE de façon plus poussée et en individuel, sur des thématiques telles que la **mise en place d'un accord d'entreprise**, l'**accompagnement pour les élections professionnelles**, la **mise en place d'une PEPA** ou encore de l'**audit des documents relatifs au fonctionnement associatif**.

Assistance et prévention

Adhérer à CRGE c'est aussi avoir la possibilité d'être assisté, représenté et conseillé par des avocats maîtrisant les spécificités des GE et des associations, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels :

Un avocat spécialisé en droit associatif, droit des sociétés et droit du travail

- Création, structuration et restructuration de GE et ensemblier de GE
- Toutes autres prestations de conseil en droit du travail

Des avocats spécialisés en droit social

- Procédures de licenciement
- Contentieux

Des avocats spécialisés en droit fiscal

- Rédaction et dépôt de rescrit fiscal
- Assistance à un contrôle fiscal

Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande, contactez CRGE



juridique@crge.com

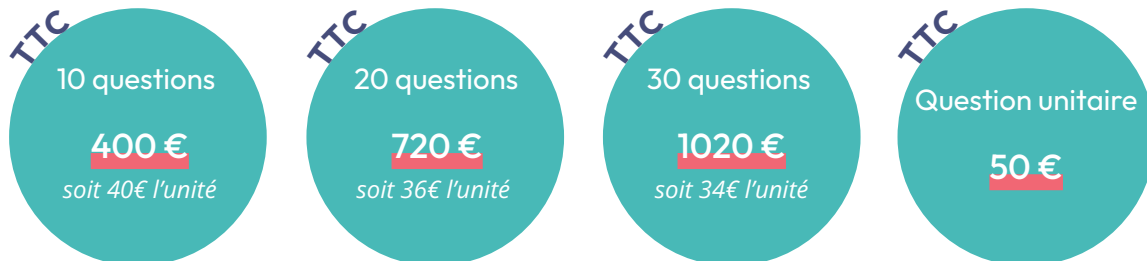


Conseils personnalisés

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2025

L'abonnement est annuel et forfaitaire.¹ Son tarif, dégressif, varie selon le volume de questions :

Forfait



Les forfaits supérieurs à 30 questions sont sur devis.

L'adhérent peut accéder au service juridique à la demande, sans souscrire d'abonnement. Dans ce cas, le coût unitaire de la question est fixé à 50€ TTC.

Qu'est-ce qu'une question juridique ?

Toute question d'ordre juridique, pour laquelle la réponse trouve son fondement dans un recueil de lois, de règles juridiques, dans la jurisprudence ou bien dans les usages et pratiques des GE capitalisés par CRGE, et formulée par écrit (juridique@crge.com).

N'est pas considérée comme une question juridique et n'entre donc pas dans le cadre de l'abonnement juridique :

- La demande de relecture, de commentaire, d'aide à la rédaction ou d'analyse d'un acte juridique (opération juridique produisant des effets de droit) : contrat de travail, statuts, convention de mise à disposition, accord d'entreprise, etc...

Toutefois, si la question posée nécessite l'examen partiel et ciblé d'un document relatif à un acte juridique pour apporter une réponse circonstanciée, il est admis que cette situation entre dans le cadre de l'abonnement juridique.

N'entre pas non plus dans le cadre de l'abonnement juridique toute demande faisant ou étant susceptible de faire l'objet d'une prestation de service dédiée de la part de CRGE.

**Forfait unique par GE sur l'année : en cas de dépassement du forfait annuel, les questions supplémentaires seront facturées au prix unitaire correspondant au forfait contractualisé.*

Pas de report de questions restantes d'une année sur l'autre : un forfait = une année civile.

Accompagnements individualisés

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2025. Les tarifs s'entendent HT (application du taux de TVA en vigueur), sauf pour les conseils personnalisés, et sont sous réserve de modifications législatives en cours d'année.

Attention, ces tarifs ne prennent pas en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte de CRGE.

Question juridique (hors abonnement annuel)	50 €
Accompagnement à la mise en place ou au renouvellement du CSE	sur devis
Accompagnement à l'animation d'une réunion du CSE	sur devis
Accompagnement à la mise en place d'un accord d'entreprise	sur devis
Accompagnement à la mise en place d'une prime PEPA	sur devis
Accompagnement au changement de convention collective	sur devis

Audit juridique

Analyse de la conformité des documents relatifs au fonctionnement associatif du GE et à ses relations contractuelles avec ses adhérents	sur devis
Analyse de l'impact et évaluation des risques (contrôles, contentieux)	sur devis

Audit social

Analyse de la conformité des contrats de travail et avenants, de la gestion des temps de travail et des bulletins de paye des GE	sur devis
Analyse d'impact et évaluation des risques (contrôles, contentieux)	sur devis

Accompagnement à la rédaction de contrats de travail

Contrat / avenant classique	100 €
Contrat / avenant spécifique (clauses particulières ou complexité juridique)	120 €
Analyse tutorée d'un contrat de travail (contrôle de conformité, observations, propositions personnalisées et/ou recommandations de formulation de clauses)	90 €/h

Conditions tarifaires

Simulation de bulletin de paye en vue d'une embauche ou d'un départ de salarié

à partir de **35 €**

Accompagnement à la mise en oeuvre d'une rupture conventionnelle homologuée

450 €

- Aide à l'établissement d'un calendrier prévisionnel de procédure
- Aide à la création d'un compte TéléRC
- Aide au calcul des indemnités et à la gestion de leur traitement social et fiscal
- Transmission de modèles individualisés de procédure (convocation(s), CERFA, protocole d'accord...)
- Conseils et recommandations tout au long de la procédure

Calcul personnalisé d'indemnités (licenciement, départ retraite, rupture conventionnelle...)

90 €/h

Assistance et représentation

Le détail des prestations et honoraires appliqués est disponible sur demande auprès du service juridique de CRGE.